

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



LES GRANDES TERRES

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de vie au sein du centre des Grandes Terres, dans le respect de la déontologie propre à chaque discipline pratiquée.

1. RÈGLES DE VIE DU CENTRE

Tout au long de l'année, l'équipe de bénévoles assure le bon fonctionnement du centre en offrant de son temps pour accomplir les tâches quotidiennes et accueillir chacun dans les meilleures conditions. Leur rôle est indispensable.

Afin de préserver l'harmonie du lieu et le bien-être de tous, chacun est invité à respecter les règles suivantes :

1.1. Propreté des lieux

L'association est engagée dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Il est demandé à chacun de laisser les espaces propres après utilisation.

- Des produits de nettoyage sont mis à disposition
- Des poubelles sont prévues à cet effet
- Il est strictement interdit de jeter des déchets dans les espaces verts
- Des placards à chaussures sont disponibles à l'entrée de chaque salle

1.2. Intoxicants

La consommation de substances intoxicantes (cigarettes, drogues...) est interdite à l'intérieur du bâtiment.

1.3. Espace non-fumeur

Le centre est un lieu strictement non-fumeur.

- Des espaces dédiés sont prévus sur le parking
- Il est interdit de fumer et de jeter des mégots dans l'enceinte du centre, notamment dans les espaces verts

1.4. Téléphones

Les téléphones doivent être éteints ou en mode silencieux dans les espaces collectifs.

Ils peuvent être utilisés discrètement uniquement dans :

- la salle de discussion
- l'accueil
- la boutique

1.5. Bruit

Afin de garantir un environnement calme :

- Marchez en douceur
- Échangez à voix basse
- Fermez les portes délicatement

1.6. Matériel

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et uniquement dans le cadre prévu.

- Toute utilisation à des fins personnelles est interdite
- Le matériel doit être utilisé en présence ou avec l'accord de l'enseignant concerné

1.7. Accidents

Tout incident survenu sur le site doit être immédiatement signalé :

- soit à votre assurance
- soit au responsable de l'activité
- soit par les témoins présents

1.8. Horaires – Absences et retards

Les horaires des cours, stages et soins sont fixés par les responsables d'activité.

Chaque participant est tenu de les respecter.

1.9. Information et affichage

Les informations sont diffusées principalement via :

- le site internet
- les emails
- les réseaux sociaux de l'association

Les espaces d'affichage sont exclusivement réservés aux intervenants.

1.10. Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de :

- perte
- vol
- détérioration

d'objets personnels dans l'ensemble des espaces (salles, lieux de soins, espaces communs, parking...).

1.11. Participation aux tâches (stages avec hébergement)

Lors des séjours avec hébergement, chaque participant contribue à l'entretien des lieux.

Un livret d'accueil précisant l'organisation vous sera remis à votre arrivée.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :